

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 03 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est réuni à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 28 août 2024

Membres présents : 15

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne ROY.

Délibération n°BC03092401 - CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-1 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Approuver la conclusion de tout protocole transactionnel (article 2044 et suivants du code civil) destiné à terminer ou à prévenir un contentieux ».

Madame la Présidente expose que dans le cadre de la construction de la chaufferie bois pour alimenter le Centre aquatique du Pays de Pouzauges sur la commune de Pouzauges, la Communauté de communes avait confié la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etude SECC.

Des pénalités ont été notifiées, par application des clauses du marché en raison de l'absence de

remise, après plusieurs demandes et relances, de documents ci-indispensables à la clôture de l'opération précitée et notamment :

- Des procès-verbaux de levée de réserves
- Des Décomptes Généraux Définitifs

Chiffrés à hauteur de 17 040 € TTC, suite à un échange avec le bureau d'études, compte tenu de la somme des pénalités contractuelles devant être réclamées, des difficultés de gestion rencontrées par le cabinet EDEL et la SAS SECC.

Il a été convenu ce qui suit : minorer les pénalités de retard à hauteur de 10 909,42€ TTC, pour solde de tout compte et extinction du marché.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du protocole transactionnel tel que présenté ci-dessus entre la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et le bureau d'étude SECC,
- **CHARGE** Madame la Présidente de préparer et signer ledit protocole et de le notifier à SECC.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 10/09/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**La secrétaire de séance
Anne ROY**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 03 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 28 août 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne ROY.

Délibération n°BC03092402 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n° CC09042418 du Conseil de communauté du 09 avril 2024 relative à l'évolution des aides à la réhabilitation des assainissements non-collectifs,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge de l'Agriculture, de la Gestion des eaux, et de la biodiversité, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements

non-collectifs sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
2024/ANC23	BELAUD Didier	POUZAUGES	14 531,00 €	1 200,00 €
2024/ANC24	GUILLARD Christiane	MONTOURNAIS	13 966,70 €	1 200,00 €
TOTALS			28 497,70 €	2 400,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de cette subvention au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs pour un montant de 2 400,00 €.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 10/09/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays...
de Pouzauges

La secrétaire de séance
Anne ROY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 03 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 28 août 2024

Membres présents : 15

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne ROY.

Délibération n°BC03092403 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240903-BC03092403-DE

(PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 4 784 €, qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 10/09/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**La secrétaire de séance
Anne ROY**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 03 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 28 août 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne ROY.

Délibération n°BC03092404 - OPAH 2020-2024 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'avenant n°1 signé le 10 décembre 2021, relatif à l'ajustement des objectifs année 2 et 3,

Vu l'avenant n°2 signé le 01 mai 2023, prolongeant l'opération jusqu'au 31 décembre 2024,

Vu l'avenant n°3 signé le 20 décembre 2023, relatif à l'ajustement des objectifs pour les années 4 et 5,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Monsieur Jean-Claude Marchand, vice-président du Pôle aménagement du territoire expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Le tableau récapitulatif de l'aide accordée au propriétaire figure en annexe de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de ces participations à hauteur de 2 700 € de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires, telles qu'elles figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 10/09/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays...
de Pouzauges

**La secrétaire de séance
Anne ROY**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 03 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 28 août 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne ROY.

Délibération n°BC03092405 - PLAN VENDEE BIODIVERSITE CLIMAT - PLANTATIONS DE HAIES ET DE BOSQUETS EN ZONE RURALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ».

Monsieur Dominique Blanchard, vice-président en charge des Transitions, expose que pour mettre en œuvre la Charte Forestière de Territoire, et notamment l'axe 2 sur l'amélioration et la prise en compte des éléments boisés dans les exploitations agricoles et le long des voiries, la communauté de communes accompagne techniquement et financièrement depuis 2017 les plantations auprès des exploitants agricoles.

Le Conseil départemental de la Vendée poursuit sa politique sur l'environnement à partir de son programme « Plan Vendée Biodiversité et Climat ». A cet effet, il organise avec les collectivités, les exploitants, les propriétaires, une opération pour encourager les plantations d'arbres, de haies, de bosquets...

La Chambre d'Agriculture est chargée d'instruire et de constituer les dossiers pour cette action. A ce titre, différents projets éligibles à ce dispositif sont proposés pour la campagne de plantations 2024 - 2025 sur le territoire de la Communauté de communes et notamment pour un projet global qui concerne 935 mètres linéaires pour 3 exploitations agricoles.

Le coût global estimé de ce projet de plantations de haies bocagères s'élève à 4 675 euros TTC subventionné à hauteur de 80% par le Conseil départemental de la Vendée, soit une subvention d'un montant maximal de 3 740 euros TTC.

La subvention est fractionnée de la manière suivante : 60% après la réalisation des travaux et 40% après contrôle de l'entretien réalisé 2 ans après la plantation.

Afin de pouvoir bénéficier des aides de ce dispositif, il convient de signer une convention missionnant la Chambre d'agriculture pour monter le dossier administratif et technique permettant au Conseil Départemental d'attribuer la subvention conformément à son règlement.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature d'une convention missionnant la chambre d'agriculture à monter les dossiers administratifs et techniques,
- **APPROUVE** la sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental de la Vendée,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute convention et les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

**La secrétaire de séance
Anne ROY**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 10/09/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 03 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 28 août 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne ROY.

Délibération n°BC03092406 - APPEL A PROJET 2024 RELATIF AU PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE EN PAYS DE LA LOIRE - SOUTIEN A L'ANIMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ».

Monsieur Dominique Blanchard, vice-président en charge des Transitions, expose que dans la continuité du Plan de relance, le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, avec l'appui du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, a lancé le Pacte en faveur de la haie. Celui-ci, conformément à la trajectoire définie par la planification écologique, a

un objectif de gain net de 50 000 km de linéaire de haies d'ici 2030 sur le territoire national.

Pour atteindre cet objectif, une déclinaison du Pacte en faveur de la haie sur la région Pays de la Loire se traduit par la mise en place de projets.

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges, dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, accompagne techniquement et financièrement les plantations auprès des exploitations agricoles du territoire.

Afin de pouvoir bénéficier des aides de ce dispositif, il convient de répondre à l'appel à projet animation dont l'instruction est assurée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture de la forêt Pays de la Loire.

L'appel à projet concerne le soutien à l'animation pour la plantation et la gestion durable de haies et d'arbres intra parcellaires.

Le budget prévisionnel :

Synthèse de la demande sur le volet 1 :					Montant de l'aide
Montant des actions					demandée
Actions réalisées par la	70 313,00 €				70 313,00 €
Communauté de communes du					
Pays de Pouzauges					
Actions réalisées par des	5 603.10 €				5 603.10 €
prestataires					
TOTAL					75 916.10 €

Le montant d'aide : 100 % pour l'animation.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le dépôt du dossier de réponse à l'appel à projet au soutien de l'animation pour la plantation et la gestion durable de haies et d'arbres intra parcellaires auprès des services de l'Etat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cet appel à projet.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter tous les financements liés à cet appel à projet.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240903-BC03092406-DE

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 10/09/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**La secrétaire de séance
Anne ROY**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 03 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 15
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 28 août 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne ROY.

Délibération n°BC03092407 – APPEL A PROJET 2024 RELATIF AU PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE EN PAYS DE LA LOIRE - SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ».

Monsieur Dominique Blanchard, vice-président en charge des Transitions, expose que dans la continuité du Plan de relance, le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, avec l'appui du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, a lancé le Pacte en faveur de la haie. Celui-ci, conformément à la trajectoire définie par la planification écologique, a

un objectif de gain net de 50 000 km de linéaire de haies d'ici 2030 sur le territoire national.

Pour atteindre cet objectif, une déclinaison du Pacte en faveur de la haie sur la région Pays de la Loire se traduit par la mise en place de projets.

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges, dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, accompagne techniquement et financièrement les plantations auprès des exploitations agricoles du territoire.

Afin de pouvoir bénéficier des aides de ce dispositif, il convient de répondre à l'appel à projet aux investissements dont l'instruction est assurée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture de la forêt Pays de la Loire :

- L'appel à projet concerne le soutien aux investissements pour la plantation de haies et d'arbres intra parcellaires. Le dossier de demande de subvention est en préparation, la date limite de dépôt est fixée au 27 septembre.

Le montant d'aide : 80% pour les investissements.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le dépôt du dossier de réponse à l'appel à projet au soutien aux investissements auprès des services de l'Etat,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cet appel à projet.
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter tous les financements liés à cet appel à projet.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 10/09/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays...
de Pouzauges

**La secrétaire de séance
Anne ROY**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 03 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 28 août 2024

Membres présents : 15

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne ROY.

Délibération n°BC03092408 - MARCHE DE TRANSPORT DES SCOLAIRES DANS LE CADRE DES
ACTIVITES PROGRAMMEES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'attribution 1-7 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est compris entre 90 000€ HT et 214 000€ HT ».

Vu la Commission des Procédures Adaptées en date du 03 septembre 2024, émettant un avis favorable pour retenir la prestation des cars du Bocage, pour un an renouvelable 3 fois,

Madame la Présidente, expose dans le cadre de sa programmation d'activités avec les établissements scolaires, la Communauté de communes assure le transport des scolaires vers :

- Le Centre Aquatique,
- Le Centre culturel « l'Echiquier »,
- Le Manoir des Sciences,
- Les entreprises marraines ECL'OR

Les prestations sont réparties en 2 lots technique distincts avec des prix unitaires et forfaitaires qui se basent sur le ou les trajets en charge « aller - retour » (rotation).

- Transport par autocar vers le Centre Aquatique
- Transport par autocar vers le Centre culturel « l'Echiquier », le Manoir des Sciences et autres sites.

Budget annuel du marché :

- Montant Minimum annuel : 30 000€ HT
- Montant Maximum annuel : 50 000€ HT

La durée du marché avec les Cars du Bocage est d'un an renouvelable trois fois.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE le marché à l'entreprise les cars du Bocage pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché correspondant.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 10/09/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La secrétaire de séance

Anne ROY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification